

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 12/03/2025



République française 2025/ ...
 Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
 Séance du 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
 Mme ARAGONES Claire
 M. BATOUX Philippe
 M. BOREL Félix
 M. CARLIER Roland
 Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
 M. COURTECUISSÉ Patrick
 Mme CRESP Delphine
 M. DECHER Martine
 M. DERRIVE Eric
 Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme GIRARD Nicole
 Mme GREGOIRE Sylvie
 M. JUSTINESY Gérard
 Mme LION-PESQUIES Christine
 M. MASSIP Frédéric
 Mme MONFRIN Marie-Josée
 M. MOUNIER Christian
 Mme NALLET Christine
 M. NOUVEAU Michel
 Mme PAIGNON Laurence
 M. PETTAVINO Jean-Pierre
 Mme PIERI Julia
 M. RIVET Jean-Philippe
 M. SEBBAH Didier
 M. SILVESTRE Claude
 M. SINTES Patrick
 Mme STELLA Aurore
 M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique
 M. ATTARD Alain
 Mme AUDIBERT Danielle
 Mme BASSANELLI Magali
 M. BOURSE Etienne
 Mme BUCHACA Sophie
 Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme DAUPHIN Mathilde
 M. JUNIK Pascal
 M. LE FAOU Michel
 M. LIBERATO Fabrice
 Mme MILESI Véronique
 Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
 Mme ROUX Isabelle

ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
 ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
 ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
 ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
 ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
 ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
 ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
 ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
 ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
 ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

Absents excusés :

Mme BLANCHET Fabienne
 Mme JEAN Amélie
 M. KITAEFF Richard
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 M. PEYRARD Jean-Pierre

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline
 Mme PONTET Annie
 M. ROUSSET André
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2025-023

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Signature de la convention
de financement annuelle avec l’Agence d’Urbanisme Rhône
Avignon Vaucluse (AURAV)

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de l’urbanisme notamment les articles L.132-6, L. 318-8-1 et L. 318-8-2 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-071 en date du 13 avril 2023 approuvant la convention cadre 2023-2025 avec l’AURAV ;*
- *Vu la convention cadre 2023-2025 signée le 10 mai 2023 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 6 février 2025.*

Suite à l’approbation de la convention cadre 2023-2025 avec l’Agence d’Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), il est nécessaire de fixer le montant de la subvention pour 2025.

Pour rappel, en 2023 la subvention avait été fixée à 15 000 € et correspondait à la réalisation de l’inventaire des Zones d’Activité Economique (ZAE) sur l’ensemble du territoire de LMV Agglomération.

Au titre de l’année 2025, la subvention a été fixée à 5 000 € afin de réaliser le programme de travail partenarial sur les enjeux suivants mentionnées à l’article 1 de la convention annuelle de subvention :

- Appui de LMV Agglomération dans ses démarches de coopération territoriale ;
- Appui de LMV Agglomération dans ses politiques d’aménagement, de développement économique, notamment en matière de foncier et d’industrie.

Cette subvention de 5 000 € intervient en complément de la cotisation annuelle de 5 000 €, fixée dans la convention cadre 2023-2025.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

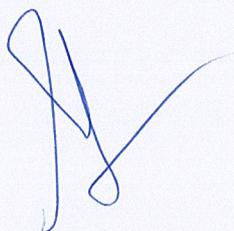
- **APPROUVE** la convention annuelle de subvention 2025 ;
- **APPROUVE** le montant de 5 000 € pour la subvention au titre de l’année 2025 ;

- **AURORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 7 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



